



SAISON 2014 - 2015

La nouvelle saison commencera le **mercredi 17 septembre 2014** sur le site d'entraînement extérieur. Inscriptions aux heures d'ouverture des installations et pendant les horaires des écoles de tir.

Accès libre aux installations (hors école de tir)

Boulodrome : du mardi 30 septembre à fin avril

- le mardi de 20h30 à 22h30,
- le mercredi de 18h30 à 20h15,
- le jeudi de 20h30 à 22h30.

Cibles d'entraînement et parcours extérieur ouvert toute l'année aux horaires suivants :

- Période hivernale : novembre à avril
 - Mercredi et week-end de 9h – 17h
 - Du lundi au vendredi de 13h -17h
- Période estivale : mai à octobre
 - Mercredi et week-end de 9h – 20h
 - Du lundi au vendredi de 13h – 20h

(rue Paul Mistral – au-dessus de la piscine)

Ecole de tir jeunes

Les enfants et adolescents pourront s'initier au tir à l'arc à partir du **mercredi 17 septembre 2014** :

- en extérieur sur les cibles d'entraînement puis au boulodrome à partir du 1^{er} octobre jusqu'à fin avril.
- Puis retour en extérieur et sur le parcours de mai à fin juin.

Dominique Borde (Brevet d'Etat) et Alexandre Blandin (Brevet d'Etat) encadreront les jeunes archers.

Le 1 octobre école de tir au boulodrome.

Ecole de tir adultes

Le cours adultes pour archers débutants commencera le **jeudi 2 octobre à 20h40** au boulodrome jusqu'à fin avril. Alexandre Blandin (Brevet d'Etat) encadrera le groupe.

Tarifs Adhésion – Licence FFTA

Voir « Fiche d'inscription 2015 ».

La licence de la FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc) est obligatoire.

Certificat médical obligatoire pour accéder aux différentes installations

mises à la disposition de l'association par la ville d'Eybens.

L'association n'acceptera aucune personne n'ayant satisfait à ces deux obligations

(Responsabilité pénale de l'association)

Rappel : La licence de la saison 2013-2014 est valable jusqu'au 30/09/2014